

# LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION GAZ EN CHAUFFERIE ET SITE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

GAZ\_CHAUF\_2J

## Objectifs

Connaître les principales bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation de gaz de production collective de chaud, de froid et/ou d'électricité suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23 février 2018 (applicable depuis le 01/01/2020)

### Public Visé

Artisan et salarié d'entreprises de plomberie et de chauffage

### Durée

**16.00** Heures

**2** Jours

### Pré Requis

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

## Parcours pédagogique

### JOUR 1

Caractéristiques des SPE de plus de 70 kW (Local et Aire de production d'énergie)

Accès

- Dimensions du local et caractéristiques des parois
- Equipements et Ventilations
- Dispositions particulières pour les SPE en sous sol
- Moyens de lutte contre l'incendie

Différents modes d'alimentation en gaz

Organes de coupures et tuyauteries fixes d'alimentation

Evacuation des produits de combustion

Bilan de synthèse de la journée

### JOUR 2

Spécificités liées aux SPE de moins de 70kW (Local et Aire de production d'énergie)

Dispositions particulières pour les Emplacements de Production d'Énergie

Fiches QUALIGAZ "Site de Production d'Énergie"

Exercices de remplissage

Bilan et synthèse de la journée

## Objectifs pédagogiques

Connaître la nouvelle réglementation Gaz en chaufferie et site de production d'énergie. Savoir effectuer l'auto-contrôle des installations à l'aide des fiches QUALIGAZ "Site de production d'Énergie". Savoir restituer au client le résultat de l'auto-contrôle

## Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques, échanges d'expériences, exercices pratiques et de mises en situation

Les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes par le biais de QCM

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur certifié

## Méthodes et modalités d'évaluation

Fiches d' évaluation; test de validation de stage

## Modalités d'Accessibilité

Personne en situation de handicap : : l'entreprise doit en informer le CTFPA 15 jours avant le début de la formation